



Aux Portes-en-Ré, le lundi 8 mars 2021.

Objet : Comptes Administratifs 2020 et Budgets Primitifs 2021 de la CDC de l'Île de Ré

Madame la Déléguée Communautaire, Monsieur le Délégué Communautaire,

Notre association a étudié, sur la période de 2016 à 2019, les aspects économiques et financiers de la compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » de la Communauté de Communes de l'Île de Ré.

Il nous a été donné de constater que les excédents générés, aux détriments des contribuables rétais, étaient supérieurs à quatorze millions d'euros au 31 décembre 2019.

Vous trouverez, notamment, sur le site Internet de notre association une synthèse de nos travaux : www.adc-nordiledere.com/images/pdf/ACNIR-ET-CDC-Ordures_Menageres-Presentation_synthetique_20210308.pdf.

Par ailleurs, nous n'avons pas encore eu accès, à ce jour, aux éléments financiers de 2020 et aux prévisions budgétaires de 2021, mais nous nous interrogeons déjà sur leur conformité légale et réglementaire.

Selon nos informations, vous serez appelé à voter, lors du prochain Conseil Communautaire :

- le Compte Administratif 2020 du Budget Général reprenant, entre autres choses, les opérations comptables liées aux ordures ménagères et déchets assimilés,
- le Budget Primitif 2021 d'un nouveau Budget Annexe « Ordures Ménagères ».

Nous vous invitons donc à recueillir, auprès des services de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, toutes les informations utiles et nécessaires vous permettant d'éclairer votre vote.

De notre côté, nous avons entrepris plusieurs démarches auprès de la Communauté de Communes de l'Île de Ré (courriers, entretien) qui sont, jusqu'à présent, restées sans résultat. Aussi, nous nous réservons la possibilité d'interroger les autorités de tutelle sur la conformité légale et réglementaire de ces deux documents et de saisir le Tribunal Administratif de Poitiers, comme nous nous apprêtons à la faire pour les années antérieures.

En demeurant à votre disposition pour des informations complémentaires, nous vous prions, Madame la Déléguée Communautaire, Monsieur le Délégué Communautaire, de bien vouloir accepter l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Président de l'Association des Contribuables du Nord de l'Île de Ré
Loïc BAHUET